



Le Mardi 18 novembre 2025

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Mardi 25 novembre 2025
19 heures 30

ORDRE DU JOUR

I – FINANCES/PERSONNEL/AFFAIRES GENERALES

- Décisions prises par délégations : Information
- Finances :
 - Tarifs Municipaux 2026
 - Baux Ruraux : Revalorisation de l'indice de fermage
 - Personnel communal : Participation à la Mutuelle Santé.
 - Grand Annecy : Bilan d'activité 2024 : Présentation

II – TRAVAUX URBANISME

- Urbanisme :
 - Informations sur les dossiers en cours
- Voirie :
 - Informations sur les travaux en cours
 - Elagage en bord de route : Proposition d'arrêté
 - Zone 30 : Proposition d'arrêté

III - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire,
Christophe PONCE



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2025

Le mardi 25 novembre 2025 à 19 heures 30, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué en date du mardi 18 novembre 2025, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Christophe PONCET.

Présents (12) : Emilie ANXIONNAZ, Murielle BERLIOZ, Agnès BERNARDE, Guido DIETRICH, Sandrine DJOUDI, Bruno DURET, Anne FERRY, Marcel GIANNOTTY, Anne HISCOCK, Johan PANISSET, Jeffrey PATUREL, Christophe PONCET.

Pouvoirs (3) : Kristel VERRECCHIA à Emilie ANXIONNAZ, Pierre-Alain CHARRETIER à Anne HISCOCK, Sylvain PANISSET à Johan PANISSET

Secrétaire de séance : Agnès BERNARDE

Autres (1) : Mylène PAULME, secrétaire générale de mairie

Public : 2

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de

1. Rajouter un point à l'ordre du jour :

- Renouvellement de la Convention de Service Commun « Protection des Données Personnelles » entre le Grand Annecy et les Communes Adhérentes

2. Retirer un point de l'ordre jour et de le reporter au prochain Conseil Municipal de décembre :

- Personnel communal : Participation à la Mutuelle Santé. Ce point devait passer au CST du 20.11 au CDG74. Celui-ci n'ayant pas eu le quorum a dû être repousser au 28.11. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

73 - Approbation du compte-rendu précédent

Le procès-verbal de la séance du 13 octobre dernier est approuvé à l'unanimité des présents.

74 – Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire rapporte les décisions prises par délégations :

17-2025 : Café de la Poste : Revalorisation du Loyer au 16.12.2025 (date anniversaire) avec ILC du 2^{ème} trimestre 2025. Ancien loyer 500€. La régularisation avec ILC du 2^{ème} trimestre doit se calculer comme suit : $\frac{500\text{€} \times 136.81}{136.72} = 500.35\text{€}$

Le nouveau loyer à compter du 16.12.2025 sera de 500.35€.

18-2025 : Formation PSC1 du 29.11.2025 : La mairie organise une formation PSC1 pour les agents et les personnes intéressées de la commune ou des communes extérieures. Le coût de 65€ par personne sera, pour les 4 agents communaux, supporté par la commune dans le cadre de la formation professionnelle du personnel communal.

19-2025 : Logiciel Berger-Levrault et ADM74 : Migration de e-Magnus à WeMagnus nouvelle solution full web de gestion complète dédiée aux collectivités adhérentes à l'ADM74 et intégrant une intelligence artificielle souveraine. Cette solution unifie, au sein d'une interface intuitive et sécurisée, la gestion financière, la paie et les ressources humaines, la gestion des assemblées délibérantes ainsi que le service à la population.

Avant le 1^{er} janvier 2026 trois communes, dont Nâves-Parmelan, seront « commune pilote » et expérimenteront cette nouvelle gamme de solution métiers, en lien étroit avec l'équipe informatique de l'ADM74 et les équipes de Berger-Levrault. Seul le logiciel Comptabilité sera pour l'instant basculé mais cela permettra à la commune d'être formée en priorité. De nouveaux modules sont proposés comme « e-delib » pour nous permettre une rédaction des délibérations plus facile.

20-2025 : Route des Combes : Mise en sécurité de la route par abattage, évacuation du bois et mise en tas des houppliers en bord de route par la SARL CGAM pour 9 600 € TTC.

75-30/2025 - Tarifs municipaux 2026

Madame ANXIONNAZ rappelle les tarifs municipaux 2025.

Suite à la Commission Finances de ce jour et aux orientations prises, Madame ANXIONNAZ, 1^{ère} adjointe déléguée aux Finances, propose

1. **de créer un tarif de location pour la classe du haut** non utilisée par l'école mais souvent demandée pour des activités extérieures à celles des Amis de Nâves. Elle propose de créer un tarif à la journée et à la soirée.
2. **d'augmenter le prix du stationnement du Taxi** de 50€.
3. **D'augmenter** sensiblement les tarifs de location de la Salle Polyvalente et de location de matériel (vaisselle, tables et chaises)

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les propositions de la Commission Finances comme énumérées par Mme ANXIONNAZ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **Décide de suivre** les orientations comme proposées par la Commission Finances
- **Adopte** les tarifs 2026 comme indiqués ci-après :

TARIFS MUNICIPAUX ANNÉE 2025				
CM du 25.11.2025				
	2025 en €		2026 en €	
PHOTOCOPIES				
Unité A4 et A5 Noir et Blanc	0.20		0.20	
Unité A4 et A5 Couleur	0.50		0.50	
Unité A3 Noir et Blanc	0.40		0.40	
Unité A3 Couleur	1.00		1.00	
CIMETIERE (Nouveau)				
Jardin du Souvenir (Gravure sur une plaque fournie par la mairie à apposer sur la stèle à la charge des familles)	Gratuit		Gratuit	
Concession Simple Pleine Terre 30ans (env. 2m²)	320.00		320.00	
Concession Double Pleine Terre 30ans (env. 4m²)	530.00		530.00	
Caveau Simple (2 places) 50 ans	2 350.00		2 350.00	
Caveau Double (2 places) 50 ans	3 140.00		3 140.00	
Colombarium (30 ans)	460.00		460.00	
DROITS DE VOIRIE				
Taxi (emplacement)	500.00		550.00	
JARDINS FAMILIAUX				
Location annuelle	Gratuit		Gratuit	
LOCATION DE MATÉRIEL				
Vaisselle (le lot pour 1 personne : seulement si la salle n'est pas louée)	1.00		2.00	
Table (120*80)	3.00		4.00	
Chaise	0.50		1.00	
LOCATION DES SALLES				
Salle de Classe du Haut				
	De Nâves	Extérieurs	De Nâves	Extérieurs
La journée	75.00	X	75.00	90.00
La soirée	50.00	X	50.00	70.00
Salle des Associations				
Soirée animation ou 1/2j	60.00	X	60.00	70.00
A la journée	X	X	80.00	100.00

Salle Polyvalente				
Particuliers et Association extérieures à la commune	De Nâves	Extérieurs	De Nâves	Extérieurs
Vin d'honneur en semaine (salle+bar, sans cuisine) Utilisation sous réserve d'acceptation	220.00	330.00	220.00	350.00
Week-end Sans Cuisine	310.00	490.00	310.00	520.00
Week-end Avec Cuisine	400.00	745.00	400.00	770.00
Associations communales	Gratuit	X	Gratuit	X
Cautions pour les dégâts	De Nâves ou Extérieurs		De Nâves ou Extérieurs	
Loc de la Salle Avec Cuisine	750.00		750.00	
Loc de la Salle Sans Cuisine	450.00		450.00	
Caution pour Ménage	200.00		200.00	
Vaisselle Cassée ou manquante	De Nâves ou Extérieurs		De Nâves ou Extérieurs	
Verre, Assiette, Pichet (à l'unité)	4.00		4.00	
Plateau, Saladier, Plat Inox (à l'unité)	12.00		12.00	
REMBLAI				
	de Nâves	Extérieurs	De Nâves	Extérieurs
Compost (prix au m3) particulier ou professionnels	0€/m3	7.00/m3	0€/m3	7.00/m3

76-31/2025 - Baux Ruraux : Revalorisation de l'indice de Fermage pour les campagnes du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 et du 1 octobre 2025 au 30 septembre 2026

L'indice des fermages 2024 est de 122.55, il progresse donc de 5.23% par rapport à l'indice de fermage de 2023.

L'indice national des fermages continue de progresser depuis la campagne 2018.

Quant à l'indice des fermages de 2025 qui est de 123.06, il ne progresse que de 0.42% par rapport à celui de 2024.

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année.

L'indice de fermage 2024 s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 et celui de 2025 pour celles du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026, sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **Donne son accord** pour appliquer aux baux ruraux de la commune les indices des fermages constatés pour l'année 2024 et 2025 à des valeurs respectives de 122.55 et 123.06.
Cet indice est applicable respectivement pour les échéances annuelles du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025 et du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026.
Les variations de ces indices par rapport à l'année précédente sont respectivement de +5.23% et de +0.42%.

77-32/2025 – Grand Annecy : Présentation du Bilan d'activité 2024

Le rapport d'activités 2024 de l'Agglomération du Grand Annecy retrace l'ensemble des politiques publiques conduites par l'Agglomération.

Le territoire est confronté à de nombreux enjeux : transition écologique et énergétique, évolution des mobilités, développement économique et de l'emploi, construction de logements, ou encore protection de l'environnement et de la biodiversité.

Pour y répondre, le Grand Annecy a engagé les programmes dans ses différents domaines de compétence : aménagement et habitat, mobilités, économie, environnement ou accompagnement du grand âge.

L'année 2024 a été marquée par des avancées telles que l'élaboration du PLUI-HMB, la mise en œuvre du schéma directeur cyclable et des études pour la mise en place du transport collectif en site propre intégral, l'élaboration d'un schéma de tourisme durable, le développement de dispositifs d'éco-rénovation, le soutien à la construction de logements, les aménagements dans les zones d'activités économiques, le développement du plan d'action du Projet alimentaire territorial.

Monsieur le Maire explique que tous les conseillers ont été destinataire du rapport d'activité 2024 du Grand Annecy pour qu'ils puissent en prendre connaissance.
Il leur propose d'échanger sur ce document.

Vu l'article L52.11-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les établissements publics de coopération intercommunale adressent aux Maires de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement

Considérant que le rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique
Considérant que tous les conseillers municipaux ont été destinataires du rapport d'activité 2024 du Grand Annecy

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prendre acte de ce rapport d'activité 2024 du Grand Annecy.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **Prend acte** du rapport d'activité 2024 du Grand Annecy.

78 – SCOT du Bassin Annecy

Le SCOT du Bassin Annécien a été approuvé à l'unanimité des membres du Comité du Syndicat Mixte le 9 juillet 2025.

Le SCOT est présidé par Antoine de MENTHON, maire de MENTHON-SAINT-BERNARD, lui-même entouré de 11 vice-présidents issus de chacun des territoires. Le SCOT regroupe 78 communes pour 5 intercommunalités (Grand Annecy, Pays de Cruseilles, Fier et Usse, Sources du Lac d'Annecy, Rumilly Terre de Savoie). Ce grand bassin de vie concerne près de 300 000 habitants.

Le SCOT ou Schéma de Cohérence Territoriale) est un document de planification à l'échelle de plusieurs communes ou intercommunalités. Il fixe les grandes orientations d'aménagement pour les 20 prochaines années : logements, transports, zones d'activités, environnement...

Attention il ne remplace pas les PLU (Plans Locaux d'Urbanisme), mais les guide. Les PLU doivent être compatibles avec le SCOT.

Le SCOT est la boussole du territoire et le PLU est la carte locale pour chaque commune.

Le premier SCOT a été approuvé en 2014. Nous en sommes au SCOT n°2 qui est le fruit d'un travail engagé depuis 5 ans. Son approbation le 9 juillet 2025 à l'unanimité, marque pour le SCOT du Bassin Annécien un changement de paradigme profond dans la manière de ménager le territoire.

Ce document stratégique acte un tournant majeur : Passer d'une logique favorisant trop souvent l'étalement urbain à un modèle sobre, équilibré et durable. Les élu(e)s du territoire porte donc un projet ambitieux et volontariste marquant l'aboutissement d'un travail collectif avec les partenaires institutionnels, les entreprises et les citoyens.

Le territoire est engagé dans un effort historique en matière de lutte contre l'artificialisation des sols et de sauvegarde de l'agriculture.

De 92 hectares artificialisés par an entre 2011 et 2021, le territoire passe à une moyenne de 22ha/an entre 2025 et 2045, soit une division par 4 de sa consommation foncière annuelle.

L'objectif est clair : atteindre le « zéro artificialisation nette » (ZAN) à l'horizon 2050.

Cette trajectoire ambitieuse traduit la volonté des élus de rompre avec les pratiques passées et d'optimiser l'usage du foncier existant.

Il faut construire autrement.

Ce n'est pas seulement « moins construire » mais c'est Mieux Construire.

Les priorités changent, voici quelques chiffres qui illustrent ce changement de cap :

Usage	2011-2021	2025-2045
Habitat	737 ha (80%)	190 ha (44%)
Activités économiques	144 ha (16%)	133 ha (31%)
Cadre de vie	40 ha (4%)	107 ha (5%)

- L'habitat ne représente plus la quasi-totalité de la consommation foncière. La part dédiée au logement passe de 80% à 44%, marquant la fin d'un urbanisme extensif résidentiel.
- Plus de place pour les équipements publics, mobilités, culture, tourisme, sport ou agriculture (cadre de vie) sont multipliés par presque 3, soulignant une recherche d'équilibre et de qualité de vie.
- Les activités économiques se maintiennent notamment pour limiter la dépendance à la Suisse voisine, mais avec une logique densification, de renouvellement urbain et de proximité.

Allons vers un urbanisme plus sobre, plus résilient, plus inclusif.

Le SCOT promeut sur son territoire au travers les PLU :

- Moins de consommation foncière
- D'avantage d'usage collectifs et partagés
- Une transition vers un aménagement multi-usages, intégré et vertueux

Ce SCOT n'est pas une simple adaptation technique : il incarne un nouveau modèle de développement territorial. C'est une réponse aux enjeux climatiques, sociaux, économiques et paysagers du 21^{ème} siècle.

79 – Information Grosses Pierres

Monsieur GIANNOTTY informe l'assemblée de sa démarche de ce jour auprès de Jean Cœur, des avocats et notaires en charges de la rédaction du compromis de vente du terrain des Grosses Pierres.

L'autorisation pour la signature du compromis sera mise à l'ordre du jour du prochain CM.

80 – Information Chemin Rural Chez Sandre (ancienne voie romaine)

Monsieur GIANNOTTY a un entretien téléphonique de prévu jeudi prochain à 14h avec les héritiers de M. SANDRE concernant la régularisation du Chemin rural suite à l'enquête publique qui a eu lieu.

81 – Information Suite à l'arrêté d'alignement Propriété REZVOY

Monsieur GIANNOTTY explique que suite à l'arrêté d'alignement au droit de la propriété de M. REZVOY, il est nécessaire de rencontrer M. REZVOY, propriétaire de la parcelle de terrain de 32m² concernée pour connaître ses intentions et les modalités de cession à la mairie.

82 – Zone 30 : Proposition d'arrêté

Monsieur PATUREL rappelle à l'assemblée que Monsieur le Maire doit actualiser les arrêtés de voirie concernant la limitation dans le village.

Il est proposé d'abroger tous les arrêtés précédents et d'en reprendre un qui détaillera les Zones 30 du village.

Monsieur PATUREL explique les orientations de la commission travaux quant à la mise en place d'une zone 30 pour sécuriser le carrefour de la Goiffettaz, une autre zone 30 sera mise en place au lieu-dit Laval et deux autres zone 30 déjà existantes, une de l'école à la mairie/sortie du village et l'autre voie Romaine de la mairie au terrain multisports ?

L'arrêté sera pris par Monsieur le Maire dès que les métrages réglementaires seront pris.

83 – Information sur les travaux en cours

• Déneigement

Le marché a été attribué à JL Environnement des Ollières pour la saison 2025/2026 et renouvelable d'année en année. L'entreprise CROSET qui effectuait le déneigement jusqu'à présent n'a pas été retenue ayant proposé une offre économiquement moins avantageuse.

84 – 33/2025 Renouvellement de la Convention de Service Commun « Protection des Données Personnelles » entre le Grand Annecy et les Communes Adhérentes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune fait déjà partie du Service Commun « Protection des Données Personnelles » du Grand Annecy.

Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et en particulier son article 37, tout organisme public doit désigner un délégué à la protection des données, désigné DPO (Data Protection Officer).

Ce DPO peut être mutualisé à l'échelle intercommunale, comme l'encourage vivement la CNIL.

Afin de mettre en œuvre cette mutualisation, un service commun a été créé par le Grand Annecy à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de 3 ans. La convention actuelle prendra donc fin le 31 décembre 2025.

L'échéance des élections municipales avec le renouvellement des Conseils Municipaux en mars 2026, le Grand Annecy propose de ne renouveler la convention de service commun que pour une année.

La présente convention s'inscrit toujours dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés au travers de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique.

Elle vise à définir des modalités de travail en commun entre la commune et le Grand Annecy qui, tout à la fois :

- Respectent les responsabilités de chacun d'entre eux
- Assurent la protection des intérêts communaux
- Garantissent le respect des droits des administrés.

Monsieur le Maire indique que le service commun est géré par le Grand Annecy, seul employeur des agents du service commun qui disposent d'un espace de travail au siège du Grand Annecy.

Par rapport à la précédente convention, la convention de l'année 2026 comptabilisera 3 équivalents temps plein (ETP) soit 0.5 ETP de plus qu'en 2023.

Une estimation pour 2026 des heures d'intervention et du coût annuel par commune a été fourni et correspond à environ 64h d'intervention soit 9j par commune soit environ 2524€.

Monsieur le Maire propose donc de poursuivre la mutualisation de ce service que la commune ne pourrait assumer seule et de signer la nouvelle convention prise pour une année.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention qui débutera le 1^{er} janvier 2026 et prendra fin le 31 décembre 2026 et tous les documents s'y affèrent.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2026.

85 – Questions Diverses

- **Les dates à retenir** ;

15 décembre 2025 : Prochain Conseil Municipal public en mairie à 20h

12 janvier 2026 : Les vœux du Maire sont prévus en mairie à 19h.

25 janvier 2026 : Repas des aînés prévu à la salle polyvalente. Le repas sera préparé par le cuisinier de Bon Attrait et l'animation assurée par Pierre.

Rappel des élections municipales : 1^{er} tour le 15 mars et le second tour le 22 mars

Fin de séance à 22h00

Le secrétaire de séance
Agnès BERNARDÉ



Le Maire
Christophe PONCE

